



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} WOWCHUK présente la pétition de M. Roberge, C. Harrison, A. Giles et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et reçue la pétition que M^{me} WOWCHUK a présentée au nom de J. Hamilton, A. Mullin, M. Hamilton et autres personnes demandant le dépôt du rapport Estey concernant l'enquête sur le transport du grain.

Est lue et reçue la pétition que M. JENNISSEN a présentée au nom S. Beskorowayny, S. Lengyel, K. Lloyd et autres personnes demandant au ministre de l'Énergie et des Mines d'envisager le transfert du compte de la Caisse de soutien aux localités minières à un service bancaire à Lynn Lake si un tel service répondait aux normes provinciales.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 26 mai 1998, que voici :

EN COMITÉ

Au cours des délibérations des membres du Comité des subsides réunis le mardi 26 mai 1998, dans la salle 254, afin d'examiner le budget des dépenses du ministère de la Justice, la motion que M. MACKINTOSH a posée, lorsqu'il a soulevé la question de privilège devant le Comité, le lundi 25 mai 1998, « QU'il soit fait rapport à l'Assemblée de la question soulevée », est mise aux voix. Un vote par oui ou non est tenu, après quoi un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la motion est rejetée. (29-16)

Il est fait rapport de cette motion.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet du terme « scurrilous » prononcé par le ministre de la Justice.

Après l'intervention de M. le *ministre* McCRAE au sujet du rappel au *Règlement*, la présidente informe l'Assemblée que le rappel est recevable et demande au ministre de la Justice de retirer le terme.

M. le *ministre* TOEWS se rétracte.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. ASHTON, FAURSCHOU et MARTINDALE, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. SALE font des déclarations de députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget des dépenses du ministère des Ressources naturelles ait lieu à l'Assemblée immédiatement après l'examen du budget des dépenses de la Direction générale des services aux personnes âgées. Ce changement est en vigueur jusqu'à ce que soit terminé l'examen du budget du ministère des Ressources naturelles.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme soit examiné dans la salle 255, le jeudi 28 mai 1998, au matin, et que l'examen du budget du ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté soit examiné dans la salle 255, le jeudi 28 mai 1998, en après-midi. Ces changements sont en vigueur jusqu'à ce que soit terminé l'examen du budget du ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, le projet de loi n° 56 – *Loi modifiant la Loi sur les hôpitaux/The Hospitals Amendment Act* – est retiré du point Dépôt de projets de loi.

Est approuvée la version amendée du projet de loi n° 3 – *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales et modifications corrélatives/The Elections Finances Amendment and Consequential Amendments Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Sont approuvés séparément les projets de lois suivants dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives :

- (N° 5) – *Loi modifiant la Loi sur la Société du crédit agricole/The Agricultural Credit Corporation Amendment Act*
- (N° 6) – *Loi sur la responsabilité à l'égard des animaux et modifications corrélatives/The Animal Liability and Consequential Amendments Act*
- (N° 7) – *Loi modifiant la Loi sur la Régie des services publics/The Public Utilities Board Amendment Act*
- (N° 9) – *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act*
- (N° 15) – *Loi sur la graphiose/The Dutch Elm Disease Act*
- (N° 17) – *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act.*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* NEWMAN :

QUE le projet de loi n° 42 – *Loi sur l'Accord cadre de mise en oeuvre de la nation crie de Norway House relatif à la convention sur la submersion de terres du Nord manitobain/The Norway House Cree Nation Northern Flood Master Implementation Agreement Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. DEWAR.

Après les interventions de MM. ASHTON, LAMOUREUX et LATHLIN ainsi que de M. le *ministre* DOWNEY, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* STEFANSON :

QUE le projet de loi n° 29 – *Loi de 1998 modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Statute Law Amendment (Taxation) Act, 1998* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M^{me} BARRETT.

Après les interventions de MM. EVANS (Brandon-Est) et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* DOWNEY :

QUE le projet de loi n° 27 – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds de participation des travailleurs du Manitoba/The Manitoba Employee Ownership Fund Corporation Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. MARTINDALE.

Après l'intervention de M. SALE, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* RADCLIFFE :

QUE le projet de loi n° 18 – *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier/The Registry Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. JENNISSEN.

Après les interventions de MM. MALOWAY et LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* PRAZNIK :

QUE le projet de loi n^o 57 – *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé/The Regional Health Authorities Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. SALE, avec le consentement de l'Assemblée, M. REID obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* REIMER :

QUE le projet de loi n^o 36 – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg et modifications corrélatives/The City of Winnipeg Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

M^{me} BARRETT prend la parole jusqu'à 17 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour elle-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. DEWAR.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu de passer à l'examen de la proposition n° 35 et de laisser la proposition n° 33 garder son rang au *Feuilleton*.

M^{me} WOWCHUK présente la proposition suivante :

Proposition n° 35 : Exploitations d'élevage

Attendu :

que le gouvernement du Manitoba a adopté des politiques provinciales d'occupation des sols;

que des preuves démontrent que le gouvernement de la province n'a pas mis en oeuvre ces politiques;

que le gouvernement provincial a adopté les principes et lignes directrices qu'a établis la Table ronde sur l'environnement et l'économie en matière de développement viable;

que la plupart des municipalités rurales du Manitoba n'ont pas de plans directeurs et ne sont pas membres d'un district régional de planification;

que le gouvernement provincial n'a pas veillé à ce que l'ensemble des municipalités rurales soient informées adéquatement et consultées suffisamment en regard de l'emplacement et de la mise en valeur des exploitations d'élevage à grande échelle;

que le gouvernement provincial a promis de doubler la production de porcs au Manitoba d'ici l'an 2000;

que le choix de l'emplacement des exploitations de porcs et d'autre bétail génère beaucoup de conflits à l'heure actuelle;

que le gouvernement provincial a fait preuve d'un manque de planification à l'égard de l'exploitation des porcs au Manitoba et qu'il n'a pas pris ses responsabilités dans le conflit qui a opposé les collectivités manitobaines,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à se conformer au *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et aux principes et lignes directrices en matière de développement viable afin d'assurer une meilleure planification et un développement viable des exploitations d'élevage à grande échelle;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à consulter immédiatement les municipalités rurales, à collaborer avec elles et à leur fournir des conseils afin d'assurer la planification convenable des exploitations d'élevage à grande échelle;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de donner le ton en veillant à ce qu'il soit tenu compte des collectivités et des résidents des alentours dans toute proposition de mise en valeur d'une exploitation d'élevage à grande échelle et qu'ils soient adéquatement consultés.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} WOWCHUK, de M. le *ministre* ENNS, de MM. EVANS (Brandon-Est) et PENNER, M. le *ministre* McCRAE prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise DACQUAY